

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	28 juin 2019	à	16h00
N°ordre	79	Titre	Conception et mise en œuvre d'une politique agricole et alimentaire
N° identifiant	2019-0412		
Rapporteur(s)	M. Fredy POIRIER		
Date de la convocation	24/05/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	Messieurs François BLANCHARD et Édouard ROBLOT.		
Membres en exercice	91		
Quorum			
Présents	58	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. François BLANCHARD - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - Mme Coralie BREUILLÉ - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Yves JEAN - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Édouard ROBLOT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires M. Vincent THOMASSIN - M. Christian GIRARD les conseillers communautaires suppléants	
Absents	18	M. Alain TANGUY Membre du bureau M. Joël BIZARD - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - M. Jean-Michel CHOISY - M. Dominique ÉLOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - M. Maguy LUMINEAU - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Christian RICHARD - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - M. Aurélien TRICOT les conseillers communautaires	

Mandats	15	Mandants	Mandataires
		M. Gérald BLANCHARD	M. Édouard ROBLOT
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	M. El Mustapha BELGSIR
		Mme Nicole BORDES	Mme Coralie BREUILLÉ
		M. Jacky CHAUVIN	Mme Florence JARDIN
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	M. Sylvain POTHIER-LEROUX
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Eliane ROUSSEAU
		M. Claude FOUCHER	M. Gérard DELIS
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. Alain CLAEYS
		M. René GIBAULT	M. Gérard HERBERT
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Francette MORCEAU
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Dominique BROCAS
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Gilles MORISSEAU	M. Olivier KIRCH
		M. Christian PETIT	M. Francis CHALARD

Observations	L'ordre de passage des délibérations : 1 à 33, 131, 135 à 136, 110 à 117, 119, 120, 123 à 130, 102 à 109, 92 à 94, 133, 95 à 101, 67 à 91, 54 à 66, 132, 46 à 53, 34 à 45 et 122. Les 118, 121 et 134 sont retirées.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	05-Commission développement des territoires, solidarités, proximité
Service référent	Direction Générale Politiques territoriales Direction Développement rural

Un système alimentaire fortement industrialisé et globalisé

Notre système alimentaire actuel, fortement industrialisé et globalisé, est étroitement lié à la très forte croissance démographique, à l'exode rural et à l'urbanisation des années 1950 et 1960. Pendant que les ceintures maraîchères des villes disparaissaient au profit de la périurbanisation, la production agricole s'intensifiait et s'orientait vers l'exportation. Grâce au développement des méthodes de conservation et des réseaux de transport, les distances parcourues par les aliments n'ont cessé d'augmenter. Il est aujourd'hui possible de consommer des produits provenant d'un peu partout sur la planète, sans se soucier des saisons. Entre agriculteurs et consommateurs, les intermédiaires se sont multipliés et le prix du pétrole est devenu un déterminant majeur du prix des produits alimentaires, compte tenu des kilomètres parcourus par les aliments.

Une crise agricole qui incite à repenser les contours des politiques agricoles publiques

Avec 63 000 hectares de Surface agricole utile (SAU, surface foncière déclarée comme étant utilisée pour la production agricole) et 676 exploitations agricoles réparties sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine, l'agriculture est un secteur économique à part entière, fortement lié à celui des industries agroalimentaires (agriculture et industries agro-alimentaires représentent 6 % des emplois salariés du département). C'est toutefois un secteur qui connaît une crise sans précédent.

Longtemps majoritaire dans un pays principalement rural, la population agricole est désormais minoritaire et, dans nos campagnes, l'arrivée de nouvelles populations fait écho aux difficultés que rencontrent les agriculteurs à transmettre leur outil de travail, leur patrimoine. Espaces de production agricole, les espaces ruraux sont aujourd'hui le cadre de nouvelles fonctions résidentielles et d'activités de loisirs (randonnées, sports de pleine nature...) qui génèrent des conflits d'usages (nuisances sonores exercées par des machines agricoles, irrigation jugée excessive, pollution des eaux...). Montrés du doigt, nombre d'agriculteurs ne comprennent pas pourquoi la dimension technique de leur profession est constamment remise en cause. Certaines dimensions de leur métier, comme la gestion des paysages, ne sont pas suffisamment prises en compte, ni réellement valorisées. L'élevage, qui peine à se remettre de la crise de la vache folle, doit encore s'adapter à l'accroissement des critiques sur les conditions d'élevage des animaux, avec l'émergence de la notion du bien-être animal.

Pendant plus d'un demi-siècle, les agriculteurs ont bénéficié de la protection de la Politique agricole commune (Pac), avec des prix largement rémunérateurs. Ils sont aujourd'hui confrontés à une nouvelle donne : des marchés qui ne sont plus protégés, des prix instables, des aides conditionnées à des contraintes environnementales... D'une part, les enjeux climatiques, devenus criants, vont de pair avec des exigences de plus en plus fortes des citoyens-consommateurs soucieux que leur alimentation concoure à leur bonne santé. D'autre part, les producteurs dénoncent, à raison, les chutes de prix dans les productions végétales et carnées, rejetant la responsabilité sur les intermédiaires et les grandes surfaces, mais aussi sur les consommateurs heureux de se nourrir à vil prix.

L'exploitation agricole moyenne, incarnée par son chef d'exploitation mobilisant une main-d'œuvre principalement familiale, ne constitue plus la seule norme. À côté d'agricultures familiales, souvent sociétaires, se développent de nouvelles pratiques, des dispositifs de prestations intégrales du travail agricole (du labour à la récolte) et des tâches qui y sont associées (comptabilité, informatique, gestion patrimoniale...). Au sein d'un même terroir, on observe désormais la coexistence de producteurs qui ont des attentes différentes vis-à-vis de leur environnement socio-économique. Toutes ces évolutions impliquent de repenser les contours des politiques agricoles, notamment le rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales dans l'accompagnement d'agricultures aux multiples fonctions, garantes d'une offre de produits et de services diversifiés.

Des impacts environnementaux et sanitaires sur l'ensemble de la filière alimentaire

Plusieurs constats tendent aujourd’hui à faire consensus dans la communauté scientifique internationale. Le rapport d’expertise qui a été adopté, le 6 mai 2019, par les 132 États membres de l’Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), la plateforme Intergouvernementale pour la biodiversité (l’équivalent du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC)), indique que « *la première cause de la perte de biodiversité est le changement d’usage des sols, au profit d’une agriculture de plus en plus industrialisée et financiarisée, pour satisfaire un régime alimentaire de plus mondialisé, de plus en plus carné, gras et sucré.* » Parmi les autres facteurs responsables de l’effondrement de la biodiversité, il y a également le changement climatique. On savait déjà que notre système alimentaire actuel représente un tiers des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Selon une étude d’I4CE (*Institute For Climate Economics*, une initiative de la Caisse des dépôts et de l’Agence française de développement) publiée en février 2019, les émissions de gaz à effet de serre générées par la consommation de produits d’élevage représenteraient 62 % des émissions liées à l’alimentation.

Plusieurs constats tendent également à faire consensus dans la communauté médicale internationale. Notre système alimentaire actuel a favorisé la production de calories à bon marché, sans prêter suffisamment attention à la diversification alimentaire et à la qualité générale de l’alimentation, à mesure que s’imposaient des produits ultra-transformés de l’industrie agroalimentaire, à fortes teneurs en sucre, en sel et en matières grasses. On observe l’accroissement de maladies qu’on estime liées à l’alimentation (surpoids, obésité, diabète de type 2, maladies cardio-vasculaires et certains cancers), qui affectent plus particulièrement les plus démunis. Les recommandations sanitaires relatives à l’alimentation ont été mises à jour en janvier 2019 par Santé Publique France, dans le cadre du Programme national nutrition et santé (PNNS). Il est notamment recommandé de privilégier la volaille et de limiter la consommation des autres viandes (porc, bœuf, veau, mouton, agneau, abats) à 500 grammes par semaine (cela correspond à environ 3 ou 4 steaks), de privilégier les produits vendus en circuits courts et issus de l’agriculture biologique (ce qui rejoint les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Parallèlement, les habitudes et modes de consommation tendent à changer profondément. Ce constat se fait ressentir surtout auprès des plus jeunes, davantage sensibilisés à une consommation plus responsable. Ils sont de plus en plus nombreux à acheter des produits de saison, à acheter des produits locaux issus de circuits courts, et à acheter des produits issus de l’agriculture biologique.

La question alimentaire comme enjeu du Projet de territoire

Le Conseil communautaire de Grand Poitiers a adopté le 25 mai 2018 son Projet de territoire. Mettant en avant deux valeurs fédératrices : l’audace et la bienveillance, il identifie 10 défis à relever dans les 10 années à venir. L’un deux est le « *défi de l’écosystème de Grand Poitiers : la dynamique rural-urbain* ». Pour relever ce défi, le Projet de Territoire prévoit plusieurs pistes de travail, parmi lesquelles on trouve « *le soutien à la production alimentaire locale* », lequel soutien passe par :

- le développement de l’agriculture de proximité et les circuits courts
- la valorisation et la diversification de la production locale en lien avec la demande de proximité (alimentation, régulation thermique, cadre de vie) et les enjeux touristiques (agritourisme, œnotourisme, gastronomie)
- l’accompagnement du changement de modèle agricole vers l’agriculture raisonnée et biologique.

Un PAT pour une transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire

Face à la nécessité avérée d’aller vers un système alimentaire plus respectueux de l’environnement et plus solidaire, et pour répondre à la demande croissante des citoyens, nous devons tous nous engager. C’est le sens de la déclaration de France Urbaine « *Pour une transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire* », que Grand Poitiers Communauté urbaine a signé avec 74 autres agglomérations.

Créé par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt, les Projets alimentaires territoriaux (Pat) sont définis par les articles L. 1-III et L. 111-2-2 du Code rural et de la pêche

maritime (CRPM). Ils visent à « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer sur les territoires et la qualité de l'alimentation. » Ils sont « élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. » Ils s'appuient sur « un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur un territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet. » Enfin, « ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés » et « peuvent également générer leurs propres ressources. »

De multiples thématiques traitées par les Pat

Un Pat peut traiter de thématiques différentes d'un territoire à un autre en fonction de leurs spécificités (taille, productions agricoles, dynamique d'acteurs...) et du porteur de projet (son champ de compétences, sa capacité à animer la démarche...). L'analyse comparative des démarches d'élaboration des Pat faite par le RnPat (Réseau national des Pat) distingue six grandes thématiques traitées par les Pat :

- l'économie alimentaire (aides à la structuration de filières alimentaires territorialisées, valorisation des circuits alimentaires de proximité, développement de l'offre de produits locaux et de qualité en restauration hors domicile publique ou privée...)
- le patrimoine culturel et la gastronomie (valorisation des savoir-faire et des produits locaux, soutien au développement des savoir-faire, agritourisme...)
- nutrition et santé (éducation et sensibilisation aux enjeux nutritionnels et à une alimentation saine et de qualité, formation de professionnels de la santé et de personnes relais...)
- accessibilité sociale (lutte contre la précarité alimentaire, aide alimentaire en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, épiceries sociales et solidaires, agriculture urbaine...)
- environnement (pratiques agricoles durables, développement de l'agriculture biologique, impact énergétique et réduction des gaz à effet de serre de la filière alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation et sensibilisation à l'alimentation durable...)
- urbanisme et aménagement du territoire (localisation des commerces alimentaires et schéma commercial, protection du foncier agricole et veille foncière, schémas d'aménagement, agriurbanisme...).

À chacune de ces thématiques correspondent des jeux d'acteurs, des instances décisionnelles propres, des dispositifs, des expertises et des marchés différents... C'est pourquoi le socle de la démarche du Pat repose sur la consultation des acteurs du système alimentaire territorial (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) et la dynamique de concertation avec les élus du territoire.

Les objectifs opérationnels visés par Grand Poitiers Communauté urbaine

Le Comité de pilotage du Pat a précisé le socle du Pat de Grand Poitiers, reposant sur trois ambitions :

- l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité, notamment les produits issus de l'agriculture biologique
- le développement des circuits courts
- la préservation de la qualité de la ressource en eau potable.

À terme, un PAT propose une vision et une stratégie pour l'agriculture et l'alimentation dans un territoire. En s'engageant dans la conception et la mise en œuvre d'une politique agricole et alimentaire, la Communauté urbaine entend mobiliser de multiples partenaires, dont la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la région Nouvelle-Aquitaine, la chambre d'agriculture de la Vienne etc. pour :

- préserver ou reconquérir la vocation agricole des terres (mettre en place une veille foncière, favoriser la mise en œuvre d'une politique concertée incluant notamment les propriétaires et les agriculteurs, faciliter les installations et transmissions, faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projets...)
- accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture rémunératrice pour les agriculteurs et respectueuse de la ressource en eau potable indispensable à l'alimentation (encourager le

développement de pratiques respectueuses de l'environnement, économies en intrants et adaptées au changement climatique, favoriser la valorisation des productions agricoles, renforcer la valeur ajoutée pour les producteurs...)

- conforter ou accompagner la création de filières courtes ou de proximité (identifier et développer les productions qui manquent localement pour encourager une alimentation saine, conforter des unités de transformation existantes...)
- sensibiliser et éduquer les consommateurs locaux à une alimentation saine et de qualité (développer des actions de sensibilisation sur des sujets de santé-nutrition et de gaspillage alimentaire, structurer, renforcer et rendre visible l'offre de produits locaux et sous signes de qualité, dont les produits issus de l'agriculture biologique...)
- accroître l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et sous signes de qualité, dont les produits issus de l'agriculture biologique (développement de filières locales adaptées à la restauration collective, formation des acheteurs publics et privés, groupements d'achats, accompagnement des changements de pratiques...).

Le financement du Pat

Les financements nécessaires à l'élaboration du Pat portent tout d'abord sur la démarche globale : communication pour informer les partenaires à mobiliser, réalisation de diagnostics et d'études, animation d'ateliers de co-construction de la stratégie agricole et alimentaire, animation et coordination (à terme) de l'instance de gouvernance alimentaire... C'est pourquoi 50 000 euros ont été accordés par l'État au titre du Programme national pour l'alimentation (PNA).

Lorsque le programme d'actions du Pat sera finalisé, des subventions pourront être mobilisées auprès de nombreux acteurs publics (Europe, État, région...). Pour chacune des actions à mener, il sera important d'avoir une vision des partenaires financiers potentiels et des différents dispositifs d'aides mobilisables. Le Pat a précisément pour objet de clarifier les besoins et sources de financements.

À terme, le programme d'actions du Pat n'aura pas vocation à se limiter aux seules actions portées par Grand Poitiers. Des actions portées par d'autres porteurs de projets du territoire, publics et privés, pourront mobiliser différentes formes de financement, selon la nature du projet : autofinancements sur fonds propres, subventions prêts et garanties de prêts, exonérations d'impôt et crédit d'impôt, financements privés relevant de l'intérêt général (mécénat et fondations), financements privés relevant d'une démarche commerciale (sponsoring ou parrainage), financements participatifs, financements spécifiques pour accompagner l'entrepreneuriat, etc.

L'enjeu est d'aboutir à un Pat économiquement viable, c'est pourquoi l'implication des acteurs agricoles et alimentaires du territoire dans la démarche est déterminante pour parvenir à démultiplier la mise en œuvre d'actions. À terme, une instance de gouvernance alimentaire (exemple : comité local pour l'alimentation) sera mise en place pour pérenniser des partenariats techniques et financiers et assurer le suivi et l'évaluation du Pat.

Le calendrier prévisionnel

La démarche d'élaboration du Pat est prévue pour se dérouler jusqu'à la fin du premier semestre 2020. Toutefois, les premières actions seront conduites dès 2019.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'approuver les orientations pour l'élaboration du Projet alimentaire territorial (Pat) de Grand Poitiers Communauté urbaine, telles que détaillées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

POUR	70	
CONTRE	0	
Abstention	2	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE
Ne prend pas part au vote	1	M. Christian PETIT

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	5 juillet 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.8
Nomenclature Préfecture	Impossible de recréer le libellé